



Paris, le 5 février 2018

Communiqué de Presse

Dans le cadre de la mission qui lui avait été confiée en mars 2017 par la Direction générale du Trésor et la Banque de France, Christian Noyer, gouverneur honoraire de la Banque de France, a remis son analyse de la situation au sein du groupe Crédit mutuel, dont plusieurs composantes connaissent depuis quelques années des différends internes sur la gouvernance et la stratégie de ce groupe mutualiste.

Les pouvoirs publics partagent les conclusions de cette mission, communiquées dans un courrier de Christian Noyer annexé au présent communiqué (<u>cf. Annexe 1</u>). Ce différend de nature interne à un groupe bancaire mutualiste relève en premier lieu des parties concernées. En conséquence, le Gouvernement ne souhaite pas modifier la loi existante.

Les pouvoirs publics exerceront ainsi la plus grande vigilance pour assurer la stabilité du cadre législatif et réglementaire, ainsi que la protection des déposants, et des clients du groupe Crédit mutuel. Ils appellent les dirigeants du groupe Crédit mutuel à faire preuve de la plus grande transparence à l'égard des sociétaires et des clients du groupe.

La Directrice générale du Trésor et le Gouverneur de la Banque de France ont adressé au président de Crédit mutuel Arkéa un courrier annexé au présent communiqué (<u>cf. Annexe 2</u>) l'invitant à préciser toutes les conséquences de scénarios de séparation éventuelle, dans la consultation qu'il envisage auprès des instances régionales et locales de Crédit mutuel Arkéa.

Contacts presse:

Direction Générale du Trésor : 01 44 87 20 41 <u>matthias.lefur@dgtresor.gouv.fr</u>
Banque de France : 01 42 92 39 00 <u>matthias.lefur@dgtresor.gouv.fr</u>
presse@banque-france.fr